

ID: 029-212902332-20230531-20230605-DE



## Extrait du Registre des Délibérations

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du Mercredi 31 Mai 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 Mai 2023, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents: 28

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus Yves Schryve, Morgane Come, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean Pierre Moing, Yvette Metzguer, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Didier Le Roux, Pierre Guillon, Noëlle Brunerie, Leila Baron, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Alain Kerhervé.

Pouvoirs: 4

Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie Madeleine Bergot Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (à partir de 20 heures) Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron Serge Nilly a donné pouvoir à Bruno Goenvic

<u>Absent sans pouvoir</u>: 1 David Le Doussal

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

Affiché le

ID: 029-212902332-20230531-20230605-DE

# 5. PROJET DE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE: CESSION DES EMPRISES FONCIERES CADASTREES AN 593, AN 594, PLACE DES ECOLES, ET D'UNE PORTION DE LA RUE DE MELLAC

#### Exposé:

Par délibération en date du 24 juin 2021, le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté a approuvé l'avant-projet définitif du futur conservatoire communautaire de musique et de danse.

Le futur équipement communautaire sera situé en ville-haute de Quimperlé sur le site actuel du centre Guéhenno. Il s'intègrera dans un quartier faisant l'objet d'une opération de requalification urbaine portée par la Ville de Quimperlé.

Afin de favoriser son intégration urbaine et paysagère, la future construction du conservatoire sera édifiée sur les parcelles cadastrées AR n°593 et 594 et sur une portion de la rue de Mellac.

La portion de la rue de Mellac étant du domaine public communal, une procédure préalable de désaffectation et de déclassement du domaine public a eu lieu. Le conseil municipal réuni en date du 22 septembre 2021 a autorisé le maire à ouvrir une enquête publique préalable au déclassement d'une portion de la rue de Mellac. Le 5 janvier 2023, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable suite à l'enquête publique au déclassement de cette emprise.

Le Conseil municipal réuni en date du 31 mai 2023 a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public d'une portion de la rue de Mellac.

La cession des parcelles cadastrées AR n°593 et 594 (terrain et bâtiment) et de la portion de la rue de Mellac qui a fait l'objet du déclassement, est proposée à l'euro symbolique à Quimperlé Communauté qui s'engage en contrepartie à construire un équipement de service public.

L'avis de France Domaine a été sollicité et réceptionné le 10 mars 2023 estimant ce bien à 300 000€.

L'ensemble des frais (géomètre, notaire, etc...) relatifs à la cession seront à la charge de Quimperlé Communauté.

### **Proposition:**

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession à l'euro symbolique à Quimperlé Communauté des parcelles cadastrées AN 593, AN 594 et de l'emprise de la rue de Mellac préalablement déclassée, (Cf. plan)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de la cession,
- de désigner l'étude SELARL BOILLOT et ROBINO, place St Michel à Quimperlé, afin de rédiger l'acte de cession.

Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 10 mai 2023

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 16 mai 2023

<u>P.J.</u> : plan

<u>Décision</u>: Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité



Envoyé en préfecture le 07/06/2023 Reçu en préfecture le 07/06/2023 Affiché le

ID: 029-212902332-20230531-20230605-DE